

L'Écho Chapellois



INVITATION: VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

Le Maire,
Les Adjointes,
Les membres du conseil Municipal
Vous invitent à la cérémonie des vœux
municipaux qui aura lieu le



Au programme :

- Intervention du Maire.
- Accueil des nouveaux nés 2023.
- Accueil des nouveaux habitants propriétaires 2023.
- Accueil de bénévoles d'associations.
- Remise de médailles du travail et élus.
- Accueil de jeunes sportifs.
- Pot de l'amitié et ses gourmandises.

Ouvert à toutes et à tous.
Une occasion pour participer à la vie Communale.

Numéro 139
Janvier 2024

SOMMAIRE

- Edito
- Vie Municipale P 2 à 7
- Tribune d'expression P 8
- Vie Culturelle et Economique P 9
- Associations P 10 à 12
- Les Comptes-rendus P 13 à 19
- Mémento P 20

Zones d'accélération Energies Renouvelables.



La loi n°2023-175 du 10 Mars 2023 appelle les Communes à établir un projet de cartographie des ENR et à en informer les habitants. Avant le 31 Mars, les Communes devront délibérer et les communiquer à la Préfecture. Pour votre information, vous pouvez vous rendre sur le site internet de la Commune www.lachapellebouexic.fr dans la rubrique « Actualités ». Vous pourrez y laisser, si besoin, vos questions ou demande de rendez-vous **avant le 31 Janvier 2024.**

E_dito

Chères Chapelloises, Chers Chapellois.

2020, 2021, 2022, 2023... Les années se suivent pas ne se ressemblent pas obligatoirement. Comme chaque année avec les adjoints et le Conseil Municipal, nous serons heureux de vous accueillir **le Samedi 6 Janvier, à 10h30**, à la salle polyvalente pour la traditionnelle cérémonie des vœux.

Ce sera l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée, d'aborder les sujets en cours mais aussi d'accueillir, de récompenser, d'échanger autour du verre de l'amitié 2024 et de quelques gourmandises.

Le Maire.

Venez participer aux activités de Bouëxic

BOUEXIC ACCUEIL

LA CHAPELLE-BOUËXIC - 2023/2024



Bouëxic accueil est un service proposé par la mairie de La Chapelle-Bouëxic aux seniors de la commune. L'objectif est de se retrouver lors de moments conviviaux.



FICHE D'INSCRIPTION À RÉCUPÉRER EN MAIRIE



ON MANGE ENSEMBLE

(16 PLACES)
PRÉVOIR 7€

RESTAURANT SCOLAIRE
ÉCOLE DE LA ROCHE
POURPRÉE

28/02/2024

24/04/2024

10/07/2024

ON SORT ENSEMBLE

APRÈS-MIDI, PRÉVOIR 5€
POUR LE TRANSPORT

CINÉMA



22/02/2024

PAIMPONT



11/04/2024

DINAN



13/06/2024

ATELIER MÉMOIRE

(16 PLACES) 14H30-16H30

SALLE DES ASSOCIATIONS DE
LA CHAPELLE-BOUËXIC
(SALLE POLYVALENTE)

19/01/2024

23/02/2024

22/03/2024

19/04/2024

17/05/2024

14/06/2024

Une question ? Contactez le **06.40.91.96.83** (Antoine GANDIN)

Vie Municipale

Colis de Noël.

Dix-neuf personnes âgées de notre Commune, de plus de 80 ans n'ayant pas pu se déplacer au repas du CCAS ont reçu un colis. Ce panier garni a été livré à leur domicile ou à la maison de retraite par les membres du CCAS et les élus au moment des fêtes de fin d'année.



Ces visites furent l'occasion de moments privilégiés avec de beaux échanges pour tous. Le contenu des paniers a été acheté par le CCAS à la Boucherie Epicerie du Plat d'Or.

Nous tenons à remercier La boucherie Epicerie du Plat d'Or, d'avoir offert des sacs décorés sur le thème de Noël.

Erratum : Dans l'Echo Chapellois du mois de Novembre, nous avons omis de nommer, dans la liste des personnes âgées de 90 ans, Madame HIGNET Yvonne. Nous lui présentons nos excuses, pour cet oubli.

Broyage de sapins de Noël.

La Mairie de la Chapelle Bouëxic vous propose le broyage de sapin de Noël

Venez déposer vos sapins de Noël dans la zone prévue Place de la Vigne à partir du 03 janvier ou bien venez le vendredi 19 janvier 2024, de 8h30 à 11h, même lieu.



Les sapins devront être dépourvus du pied-socle, pièces métalliques (clou, vis, ...), sac à sapin ou de décoration

Donnez une seconde vie à vos sapins en venant avec un sac, pour récupérer le broyage le jour même.



Venez déposer vos sapins de Noël dans la zone prévue Place de la Vigne, à partir du 3 Janvier ou bien venez **le vendredi 19 Janvier 2024 de 8h30 à 11h, même lieu**

Le broyeur a été acheté par la commune et financé à hauteur de 50% avec le soutien de la Région Bretagne



Vous en avez assez de jeter ! Rejoignez-nous à La Chapelle !

Venez avec vos objets cassés ou en panne pour un atelier de réparation collaboratif.

Culture Bio s'engage dans la réparation des objets. Votre cafetière est en panne, venez rencontrer les bénévoles. Ensemble, vous pourrez lui donner une deuxième vie.

Ce sont des ateliers de réparation collaboratifs où des bénévoles partagent leurs connaissances. Les participants apportent leurs objets en panne (petit électroménager, objets électroniques, vêtements, etc.) afin de les réparer en compagnie des bénévoles.



Dates des ateliers :

Mercredi 24 Janvier

Mercredi 21 Février

Mercredi 20 Mars

Lieu : Ex Local Ambulance, Rue de Villeneuve à La Chapelle Bouexic

De 14h00 à 17h00

Important : Sans inscription. 1 appareil par personne

Bricobus : Les Compagnons bâtisseurs.



Des travaux à l'arrêt, des factures élevées, une restriction de chauffage, un logement humide, des travaux en urgence à réaliser (électricité, isolation/chauffage, infiltrations, auto-réhabilitation accompagnée, etc.) ?

L'association des Compagnons Bâtisseurs intervient sur le territoire de **Vallons de Haute Bretagne communauté** auprès des propriétaires occupants pour **réaliser des travaux d'amélioration de votre logement**. Cette association a vocation à mener des **chantiers solidaires** permettant de vivre dans un logement **digne et adapté aux besoins des familles modestes et très modestes**.

Bien au-delà de l'aide technique, les Compagnons Bâtisseurs permettent des rencontres riches entre les habitants, les référents techniques et les bénévoles. C'est une démarche qui permet aussi aux habitants de développer leur estime d'eux-mêmes, révélant leur propre capacité à faire et à se mobiliser.

Les personnes ayant besoin d'aide ou l'envie d'aider peuvent contacter l'association :

Compagnons Bâtisseurs Bretagne - 22 rue de la Donelière 35000 RENNES

07.82.69.36.85 - 02.99.02.60.60 - bricobus35@compagnonsbatisseurs.eu



Que s'est-il passé en Décembre ?

Le mois de Décembre fait penser à Noël, à des festivités... Cette année, plusieurs événements ont marqué la fin de cette année 2023.

- Le Marché de Noël avec son concert à l'église organisé par Bouëxic Animation.
- L'arbre de Noël de l'école.
- Le concert Chorale des Petits Lézarts, à l'église.
- La visite à l'Assemblée Nationale où 34 Chapelloises et Chapellois ont été accueillis par notre Député Mathilde HIGNET ; l'après-midi ayant permis une promenade en bateau-mouche, un trajet dans Paris avec notamment Les Champs-Élysées et l'Arc de Triomphe.



Message des Classes de CE1 et CE2 aux Chapellois.

La classe de CE1 /CE2 de Mme David
Ecole la Roche Pourprée
35330 La Chapelle Bouëxic

Cher Monsieur Le Maire,

Nous sommes des élèves de la classe de CE1-CE2 de Mme David.
Nous sommes allés chercher des déchets dans la commune de la
Chapelle Bouëxic.

Nous avons fait ça pour essayer de nettoyer la planète Terre pour
éviter qu'elle soit polluée.

Nous avons trouvé des mégots de cigarettes, des bouteilles de
verre, des bouts de plastique, des canettes, des morceaux de
voiture, un gros bout de ferraille.

Nous avons ramassé 20kg800 de déchets. L'autre classe de
CE1/CE2 de Mr Jubault en a récolté 11kg.

Tous ces déchets étaient dans la rue, sur le parking du garage,
autour de la salle de sport, dans les haies.

Nous espérons qu'il n'y aura plus de déchets au monde parce que
ça fait du mal à la planète.

Zacarias
Abel Marchand

Les super-élèves nettoyeurs de CE1/CE2

Avrom maélis Estimati Kalie Nathoo SASHA
Matée Nolan Avrom Arthur Hanaï Ming Jules Fleury
Zibouane yabyx Milam.L Ethom IYGAN

Quand dois je faire mon recensement citoyen ?

Vous devez faire votre recensement citoyen à **partir de votre 16e anniversaire**. Vous devez le faire **dans les 3 mois qui suivent**. Vous avez jusqu'à la fin du 3e mois pour le faire.

Exemple :

Si votre 16e anniversaire est le 12 janvier 2024, vous devez faire votre recensement citoyen entre le 12 janvier 2024 et le 30 avril 2024.

Est il obligatoire et à quoi sert il ?

Il est **obligatoire** de faire le recensement citoyen.

Après avoir fait votre *recensement citoyen* :

- Vous obtenez une **attestation de recensement**. Cette attestation est indispensable pour pouvoir vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Bac...) ou un concours administratif en France.
- Vous êtes convoqué à la [journée défense et citoyenneté \(JDC\)](#). Il faut avoir fait la JDC (ou en avoir été exempté), pour pouvoir vous inscrire à partir de 18 ans à un examen (BEP, Bac...), ou à un concours administratif, ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir de votre 25e anniversaire.
- Vous êtes **inscrit automatiquement sur les listes électorales** dès votre 18e anniversaire et pourrez alors voter.

Où faire mon recensement ?

➤ Recensement à la mairie

Vous devez faire votre recensement à la **mairie de la commune de votre domicile**.

À savoir

Vous devez faire la démarche de recensement vous-même. Mais si vous êtes mineur, l'un de vos parents peut faire cette démarche à votre place et en votre absence.

Il faut aller à la mairie avec les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour
- Justificatif de domicile

Une fois votre recensement fait, vous obtenez votre *attestation de recensement*.

➤ Recensement en ligne

Rendez vous sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2054>

Vous devez avoir les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour

Une fois votre recensement fait, vous obtenez votre *attestation de recensement*.

Ensemble, poursuivons notre dynamique !

Chères toutes et tous,

Pour faire suite à notre tribune du dernier Echo, un peu de vocabulaire et explications.

- Direction de l'immobilier de l'état : habituellement appelé Domaines.
- Intervention des Domaines pour tout achat d'immobilier, les Domaines interviennent auprès des Collectivités pour fixer un prix permettant une objectivité et une protection des élus.
- 250 000 € : c'était un compromis entre un artisan et le vendeur. L'activité de cet artisan n'était pas compatible avec le Plan Local d'Urbanisme de la Commune (comme pour toutes les communes).
- Le garage du Canut est à vendre suite à des difficultés financières.
- A ce jour, 19 Décembre, le bien est toujours propriété du vendeur, la Commune ne se positionnera que si nous sommes sollicités. C'est le but de la Convention avec l'EPF (Etablissement Public Foncier de Bretagne).

Bonne année 2024

Les élus : Mr MORAZIN Roger, Mme LEBRET Louissette, Mr CHAUDAGNE Michel, Mme RUAULT -DUBORD Marie-Claire, Mr SOULAIN Franck. Mme BERNARDIN CORBES Emilie, Mme LAR-CHER Ghislaine, Mr TESSIER David, Mr GUEHO Fabrice, Mme MAFILLE Lauriane, Mr SALMON Patrice.

La Chapelle Autrement !

Chères Chapelloises et chers Chapellois,

Nous tenions tout d'abord à vous informer des suites du dossier concernant la préemption des locaux du garage du Canut.

Ce dossier a été débattu lors du conseil municipal du 13 novembre 2023.

Nous nous sommes fermement opposés à la démarche de préemption telle qu'elle nous a été présentée, et principalement au prix proposé par les Domaines, soit 155 000 € au lieu de 250 000 €, prix initialement prévu au compromis de vente signé entre le vendeur et un acquéreur.

Nous ne pouvons pas, déontologiquement, voter favorablement pour un dossier lésant un citoyen de la Chapelle. Nous n'étions d'ailleurs pas seuls dans cette opposition, le résultat des votes étant le suivant :

12 votants – 6 pour (dont 2 pouvoirs) – 6 contre (dont 1 pouvoir) – 3 abstentions.

Au vu de cette égalité, Monsieur le Maire a usé de sa voix prépondérante pour valider cette préemption.

Un projet public peut-il justifier l'appauvrissement d'un citoyen ?

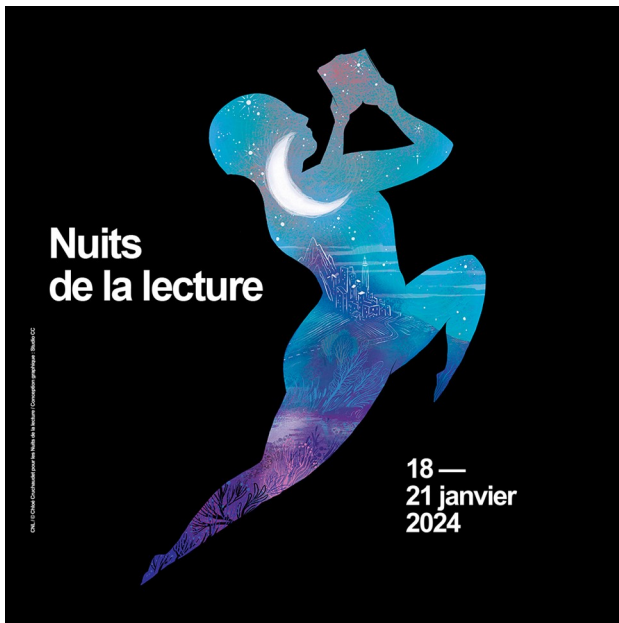
Que se passera-t-il si le projet TGV venait à voir le jour ? Quels élus vous défendront ?

En ce début d'année 2024, nous vous adressons nos vœux les plus sincères de bonheur, de santé et de prospérité. Que cette année soit l'occasion de renforcer notre dialogue, d'écouter vos préoccupations et de travailler ensemble pour le bien-être et l'avenir de notre commune.

Nous restons à votre disposition et soyez assurés que nous resterons vigilants quant aux décisions prises par le conseil municipal.

Sylvie, Virginie et Serge

Médiathèque Florence ARTHAUD



A l'occasion des *Nuits de la lecture* 2024, la médiathèque vous invite à une soirée pyjama

**Vendredi 19 janvier
de 18h à 20h.**

Cette année, le thème c'est « le corps », alors prenez vos pieds, vos yeux et vos oreilles, et venez écouter des histoires qui vous feront rire, frissonner, trembler et peut-être même pleurer !!!

Gratuit, pour les enfants de 3 à 10 ans.
Renseignements sur www.nuitsdelalecture.fr
ou à la médiathèque

Inscriptions à la médiathèque :
19, rue de la mairie, 02.99.92.05.71 ou bmlachapellebouexci@gmail.com
ATTENTION !!! Places limitées

Au revoir Léone ...

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de Léone Masson, le 12 décembre 2023.

Léone a été bénévole à la médiathèque pendant plus de 25 ans et avait pris une retraite bien méritée fin 2022.

Toute l'équipe de la médiathèque lui rend hommage. Son sourire, sa gentillesse, sa bienveillance et son humour décapant nous manqueront.



Léone Masson au centre et 1er rang

L'association Bouëxic Animation a vécu deux moments forts au mois de décembre avec le Marché de Noël et la Course du Muscle en faveur du Téléthon.

Le Marché de Noël, programmé samedi 9 décembre, s'est finalement organisé à la salle polyvalente, au grand soulagement de tous puisque le temps n'était pas aussi chaleureux que l'ambiance du moment !



Le lancer de bûche a connu 43 participations pour tenter de gagner les lots offerts par la Boulangerie Brodin et La Boucherie de Plat d'Or.

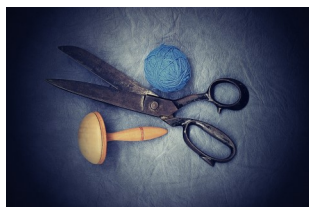
Le père Noël était présent toute la journée auprès de Blandine Fée des photos, pour avoir le plaisir de poser avec les enfants.

De nombreux artistes, artisans et commerçants étaient présents pour vous proposer pleins d'idées cadeaux ainsi que pour vous rassasier comme il se doit ! Une belle journée clôturée par une charmante touche musicale de 17h30 à 19h dans l'église avec Voice and Music S'cool.



Autre événement organisé par l'association en partenariat avec l'École et la Mairie : la Course du muscle, mardi 12 décembre sur le Terrain de la Vigne.

Entraînés par Antoine et encouragés par le public, les 165 élèves de l'école de la Roche Pourprée ont couru pour soutenir le Téléthon et récolter des parrainages. Un chèque de 535€ a été remis par la directrice de l'école à Bouëxic Animation qui se charge ensuite de transmettre les dons au Comité Téléthon 35.



Bouëxic Animation démarre cette nouvelle année avec un cycle de 9 séances d'ateliers couture qui se dérouleront le mercredi après-midi dans la salle des Associations avec Nathalie Scoones. **A vos agendas ! Prochains événements : Vide Grenier lundi 1er avril et Fête de la Musique samedi 29 juin 2024.**

L'ALCB vous souhaite une bonne et heureuse année 2024 ! Que cette nouvelle année soit synonyme de réussite, de rires, de bonne santé...

Avant de vous annoncer nos prochains événements, voici un petit récapitulatif de cette fin d'année:

Vente de sapins:

2ème année que l'ALCB s'est lancée dans la vente de sapins de Noël. Nous avons fait appel à un producteur local du nord du département. Nous avons ouvert cette vente à toutes les familles. Nous voulions vous remercier car vous avez répondu présents. On vous donne donc rdv l'année prochaine !

Spectacle de Noël :

C'est avec plaisir que l'ALCB a offert à tous les enfants de l'école de la Roche Pourprée ainsi qu'à leurs familles un spectacle de Noël le dimanche 17 décembre à la salle polyvalente.

Pour le plaisir des petits mais aussi des grands, la compagnie Compas Austral nous a fait découvrir son spectacle intitulé "Le petit scientifique de Noël" durant 1h.

Les enfants ayant été bien sages ont reçu la visite du père Noël avec lequel ils ont pu être photographiés.

Père Noël à l'école :

Le lundi 19 décembre, le père Noël est venu rendre visite aux enfants et il n'est pas venu les mains vides... Chaque classe a reçu de nouveaux jeux et chaque enfant s'est vu offrir des chocolats.



Le Pied en Couillisses
SAISON 2024

THÉÂTRE

LA VIE DE CHANTIER
UNE PIÈCE DE DANY BOON

MAURE DE BRETAGNE
SALLE DU ROTZ
POUR AMICALE LAÏQUE DE LA CHAPELLE-BOUËXIC

SAMEDI 17 FÉVRIER 20H30
DIMANCHE 18 FÉVRIER 14H30

TARIFS TOUTES SÉANCES
8€ pour les adultes,
3€ pour les moins de 12 ans, handicapés, chômeurs et étudiants sur présentation de leur carte.

ACHÉTEZ VOS BILLETS VIA HELLOASSO
RÉSERVEZ VOS PLACES PAYABLES EN SÉANCE par téléphone au 07 49 07 84 37 - en ligne sur : <http://lepiedencouillisses.free.fr>

Théâtre:

A VOS AGENDAS: le 17 et 18 février 2024, l'ALCB organise en partenariat avec la troupe "Le pied en couillisses" deux représentations de leur nouveau spectacle "La vie de chantier" de Dany Boon à la salle du Rotz de Val d'Anast.

La première représentation aura lieu le samedi 17 février à 20h30 et la deuxième sera le dimanche 18 février à 14h30. Vous pouvez dès à présent réserver vos places en appelant 07 49 07 84 37 ou en ligne <http://lepiedencouillisses.free.fr>

On compte sur vous ! Tous les bénéfices iront pour les projets scolaires des enfants de l'école de la Roche Pourprée. Alors n'attendez pas et réservez dès maintenant pour être sûr d'avoir une place !

Vous n'êtes pas encore amicalistes ou bénévoles et vous aimeriez découvrir l'ambiance de l'amicale, discuter avec d'autres bénévoles... Profitez de ce moment convivial pour venir nous rencontrer. L'objectif de l'ALCB est de financer les projets scolaires. C'est

dans ce but qu'elle organise tout au long de l'année divers événements. Pour que ces événements se déroulent au mieux, nous avons besoin de toutes les bonnes volontés, que ce soit le jour J mais aussi avant et après. Merci à tous pour votre soutien et votre aide passée et future.

Spirale, arts martiaux et arts de santé.



Toute l'équipe de Spirale vous souhaite une belle et heureuse année, qu'elle vous apporte énergie, équilibre et santé.

Pour cette nouvelle année, nous continuons de vous proposer **les stages pour enfants qui auront lieu les 26/27 février et les 22/23 avril.**

De plus, si parmi vos résolutions 2024, vous souhaitez découvrir le Tai chi chuan ou le Qi gong, il est encore possible de faire une séance d'essai. Vous trouverez toutes les informations sur notre site internet taichispirale35.com ou vous pouvez aussi nous écrire à taichispirale35@yahoo.com Au plaisir de vous rencontrer.

Club de l'amitié.



Le club de l'amitié tiendra son assemblée générale, **le 18 janvier 2024.**

A l'issue de cette assemblée, les adhérents partageront la galette des rois.

Il est possible d'adhérer au club. Pour cela, **rendez-vous les 1^{er} et 3^{ème} jeudi de chaque mois à 14h00**, à la salle polyvalente.

La Dynamique fête ses 35 ans !

A vos agendas !! L'association la Dynamique fêtera ses 35 ans, **le vendredi 31 Mai prochain**, à la salle polyvalente.



L'ensemble des personnes ayant adhéré ou adhérant actuellement à l'association sont invitées à participer à cet événement. Un buffet sera proposé et quelques surprises...

Vous souhaitez d'ores et déjà vous inscrire, vous pouvez vous inscrire au **07.82.18.44.59** ou par mail à **dynamique35330@gmail.com**

Plus d'infos dans le prochain Echo Chapellois.

Réunion du 2 Octobre 2023

FINANCES: Subventions aux associations

M. Le Maire rappelle que la Commission Vie Associative s'est réunie le 28/09 afin d'examiner les demandes de subventions reçues et voter les sommes attribuées à chacune d'elles.

ASSOCIATIONS COMMUNALES		
1	ACCA - LA CHAPELLE-BOUËXIC	180
	Au titre de la lutte contre les nuisibles	500
2	Amicale Laïque	180
	20 euros*185 élèves (année scolaire 2022-2023)	3700
3	Anciens combattants	180
4	Club cyclotourisme + VTT	180
5	Club de football	180
	Aide aux championnats 4 équipes	500
	Remplacement filets de foot	239,7
6	Club gymnastique féminine : La Dynamique	180
7	Zumba	180
8	Club de l'amitié 3ème âge	180
9	Familles Rurales : Travaux Manuels	180
10	Familles Rurales : Yoga	180
11	Bouëxic animation	180
	Fête de la musique	3500
	Echange avec Vigeois	1500
	Activités diverses	351,19
12	Maure Badminton Club	180
13	Association SPIRALE - Tai Chi Chuan	180
ASSOCIATIONS CANTONALES		
14	Amicale Sapeurs Pompiers Maure	110
15	Amicale Sapeurs Pompiers Guignen	110 €
16	Amicale Sapeurs Pompiers Baulon	110 €
17	Association FNATH	45
COLLEGES		
18	Collège du Querpon	580
19	Ecole Ste Marie	80
20	Collège Ste Marie	400
21	IME Les Ajoncs d'Or – MONTFORT	20
AUTRES		
22	Association de soins palliatifs – Bain de Bretagne	180
23	Secours catholique Maure	100
24	Rêves de Clown	180
	TOTAL GLOBAL	13 14 545,89

M. Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer à ce sujet :
Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :
Nombre de votants : 13 Pour : 14 dont 1 pouvoir Contre : 0 Abstention : 0

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :
Vote les subventions aux associations comme indiqué ci-dessus.

FINANCES : Atribus la Croix du Goulet et Bel-Air

M. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que deux demandes ont été formulées afin d'installer 2 nouveaux atribus dans la commune, à la Croix du Goulet et à Bel-Air.

En attendant de procéder aux vérifications concernant un atribus à Granville, M Le Maire propose d'en racheter un, qui sera installé à la Croix du Goulet.

M. Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer à ce sujet :
Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :
Nombre de votants : 13 - Pour : 14 dont 1 pouvoir - - Contre : 0 - Abstention : 0
A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve l'achat d'un atribus supplémentaire.

FINANCES : Achat Panneaux signalisation :

M. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une consultation a été faite afin de valider l'achat de panneaux de signalisation.

Après comparaison des 3 devis, c'est l'offre de la société SOFIBAC qui est retenue pour un montant de 4232.40 euros HT soit 5078.88 euros TTC.

ADMINISTRATIF : Délibération prêt de tapis de saut en hauteur scolaire :

M. Le Maire rappelle que dans le cadre de la convention de partenariat conclue entre Solène GICQUEL, sportive de haut niveau et la commune de la Chapelle-Bouëxic des animations sportives seront organisées à destination des élèves de l'école.

Afin de pouvoir mettre en place des animations autour du saut en hauteur, la commune a sollicité le stade Robert POIRIER afin de bénéficier d'un prêt de matériel (tapis de saut).

A ce titre, Le Département d'Ille-et-Vilaine met à disposition du Demandeur, à titre gratuit, un tapis de saut en hauteur scolaire de marque dima et d'une dimension de 4m x 2 m x 0,56 m (caractéristique en annexe)

Le prêt est consenti pour une durée maximum de 12 mois renouvelable par convention, sous réserve d'une approbation préalable du Conseil Municipal, en acceptant les conditions suivantes pour la commune :

- Assurer la responsabilité du tapis de hauteur, dès sa prise en charge et jusqu'à sa restitution.
- Récupérer le tapis au stade Robert Poirier, 6 avenue du professeur Léon Bernard, 35000 RENNES et le restituer au même endroit.
- Vérifier l'existence d'une police d'assurance de responsabilité civile qui couvrira l'incendie, le vol du matériel mis à la disposition par le Département et toutes les dégradations éventuelles liées à l'utilisation du matériel.

La convention s'applique sur la période du 01/10/2023 au 08/07/2024.

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet :

- Nombre de votants : 13 Pour : 14 dont 1 pouvoir Contre : 0 Abstention : 0

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal : Autorise le Maire à signer la convention de prêt de tapis.

ENVIRONNEMENT : Gestion des déchets – Dossier SMICTOM :

M. Le Maire rappelle que le point de collecte des déchets situé à la Salle Polyvalente est très régulièrement saturé (surtout la collecte sélective).

Ces bacs sont alimentés par les manifestations suivantes :

Salle polyvalente (locations) - salle multisports - manifestations liées au terrain de foot - manifestations ponctuelles qui se déroulent dans la commune - dépôts sauvages

Pour remédier à ce problème, M. Le Maire propose les dispositions suivantes :

- Demander la dotation d'un bac CS 340 L supplémentaire à l'année (119€/an). Et prendre un bac OM 660 L ainsi qu'un bac CS 340 L manifestations permanents qui seraient mis à la collecte selon une estimation de 4 fois par an (OM : 178€ par an / CS : 33,80€ par an). Ces demandes supplémentaires représenteraient un surcoût à l'année pour la commune de 330,80€.

M. Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer à ce sujet :
Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :
Nombre de votants : 13. Pour : 14 dont 1 pouvoir. Contre : 0. Abstention : 0.
A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal
- Approuve les propositions ci-dessus.

URBANISME : Convention Opérationnelle EPF :

M. Le Maire rappelle que la commune a sollicité l'EPF pour un accompagnement dans le cadre du projet de vente du garage du Canut. La commune doit approuver la convention opérationnelle fixer les conditions d'accompagnement. La convention n'ayant pas été transmise en amont du conseil municipal, il est décidé de sursoir à cette question qui sera étudiée lors d'un prochain conseil municipal.

AMENAGEMENT : Recrutement Architecte projet BAR/TABAC ?

M. Le Maire propose de lancer une procédure adaptée afin de recruter un architecte dans le cadre de la réflexion en cours sur le projet de déménagement du bar/tabac.

M. Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer à ce sujet :
Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :
Nombre de votants : 13 - Pour : 14 dont 1 pouvoir - Contre : 0 - Abstention : 0
A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :
Autorise M. Le Maire rédiger une procédure adaptée afin de recruter un architecte le cadre de la réflexion en cours sur le projet de changement de local d'un commerce.

QUESTIONS DIVERSES/INFORMATIONS : Date des vœux 2024 :

M. Le Maire propose de fixer la date des vœux au 06 janvier 2024.

QUESTIONS DIVERSES/INFORMATIONS : Avancement du projet de Micro-crèche

M. Le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune va soumettre le devis concernant le bornage du terrain pour la réalisation du projet de Micro-crèche, à la société qui porte ce projet.

QUESTIONS DIVERSES/INFORMATIONS : Prolongation dérogation organisation du temps scolaire :

M. Le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune va reconduire la demande de dérogation sur 4 jours, concernant l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2024-2025.

QUESTIONS DIVERSES/INFORMATIONS : Visite Assemblée Nationale :

M. Le Maire indique qu'une visite de l'Assemblée nationale est possible le vendredi 15 Décembre 2023 à 12h40.
Le conseil municipal donne son accord pour organiser une visite.

QUESTIONS DIVERSES/INFORMATIONS : Convention de mise à disposition d'un terrain communal :

M. Le Maire propose de rédiger une convention afin de d'encadrer la mise à disposition d'un terrain communal à un habitant de la Chapelle-Bouëxic qui l'utilise à des fins de maraichage.

AJOUT ODJ : Projet aménagement « Notre école, faisons-la ensemble » :

M. Le Maire informe les membres du conseil municipal que le projet de l'école de la Roche Pourprée a été retenu pour bénéficier d'une subvention qui permettra de réaliser des aménagements dans les locaux (préau, cour, hall d'entrée).

AJOUT ODJ : Arrêté Nuisances olfactives :

M. Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un projet d'arrêté est à l'étude concernant les nuisances olfactives notamment dans les lotissements.

AJOUT ODJ : Rapport assainissement non collectif :

M. Le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune a reçu les rapports dans le cadre des contrôles qui ont été effectués pour les installations d'assainissement non collectif.

Réunion du 13 Novembre 2023

ADMINISTRATIF : Tarifs location Salle des fêtes :

M. Le Maire indique qu'une augmentation des tarifs de location de la salle polyvalente est possible de façon à pallier les augmentations en énergie notamment.

Suite à un débat, il est proposé d'augmenter l'ensemble des tarifs de 25 euros, et d'augmenter le tarif de location de la vaisselle de 20 euros. Il est également acté que les associations Chapelloises peuvent réserver la salle à titre gracieux 2 fois par an (la location sera payante au-delà)

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet :

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 12 - Pour : 15 dont 3 pouvoirs - Contre : 0 - Abstention : 0

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs comme ceci :

TARIFS 2023 Salle Polyvalente de La Chapelle Bouëxic

FORFAIT		TARIF	Nouveau Tarif
Domiciliation Commune	12h	175 €	200 €
	24h	225 €	250 €
	48h	300 €	325 €
Domiciliation Hors Commune	12h	325 €	350 €
	24h	425 €	450 €
	48h	550 €	575 €
Vin d'honneur Commune		75 €	
Forfait vaisselle (en supplément)		40 €	60 €
Casse vaisselle (voir fiche inventaire)		au prix réel	
<i>Caution salle</i>		1 000 €	

ENVIRONNEMENT Zones d'accélération ENR :

M. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune a l'obligation de prendre une délibération avant le 31/12/2023 afin de désigner des zones d'accélération concernant les énergies renouvelables.

Ainsi, la commune doit recenser des zones « prioritaires » qui permettraient l'installation de dispositifs d'énergie renouvelables et les identifier pour les transmettre ensuite via une délibération à la Préfecture.

Les membres du conseil municipal suggèrent d'organiser une réunion avec la population et souhaiteraient obtenir des rendus du visuel en cas d'installation éolienne.

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet :

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 12
- Pour : 12 dont 2 pouvoirs
- Contre : 3 dont 1 pouvoir
- Abstention : 0

A la majorité des membres présents, le Conseil Municipal :

Approuve la tenue d'une réunion publique concernant les zones d'accélération ENR.

RESSOURCES HUMAINES : Renouvellement contrat Chargé d'accueil Agence Postale :

M. Le Maire rappelle que le contrat de l'agent qui assure les missions d'accueil à l'agence postale et des dossiers transverses prend fin le 31/12/2023.

M. Le Maire propose (en accord avec le souhait de l'agent) de prolonger le contrat de 6 mois, soit jusqu'au 30/06/2024, à hauteur de 28h/semaine.

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet :

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 12 - Pour : 15 dont 3 pouvoirs - Contre : 0 - Abstention : 0

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal : Approuve le renouvellement du contrat selon les modalités ci-dessus.

URBANISME : Convention opérationnelle Projet EPF :

M. Le Maire rappelle que la convention opérationnelle validée par L'Etablissement Foncier de Bretagne doit être approuvée de façon à permettre l'avancée du dossier concernant le garage du Canut.

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 12 - Pour : 6 dont 2 pouvoirs et dont la voix du Maire - Contre : 6 dont 1 pouvoir - Abstention : 3

A la majorité des membres présents, le Conseil Municipal : Approuve la signature de la convention opérationnelle avec l'EPF de Bretagne.

URBANISME : Délibération Terrain Nocture :

M. Le Maire rappelle que la parcelle ZR43 située à la Lande du Moulin a fait l'objet de recherches afin d'identifier un ou des éventuels héritiers, suite au décès de son propriétaire en 1949.

Ces recherches n'ayant pas permis d'identifier des héritiers, la commune souhaite procéder à l'intégration de ce « bien sans maître » dans le domaine communal.

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

Nombre de votants : 12 - Pour : 15 dont 3 pouvoirs - Contre : 0 - Abstention : 0

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal : Autorise le Maire à prendre une délibération une fois la CCID consultée.

URBANISME : Cession de la parcelle ZA 319 (25m²) – La Jossais :

M. Le Maire rappelle que suite à l'enquête publique qui s'est déroulée en Mai 2023, aucun accord n'a pu être trouvé entre les propriétaires du village de la Jossais.

Suite à une rencontre avec M. QUENOT, M. Le Maire propose de vendre la parcelle ZA319 à M. QUENOT, au prix de 1.50 euros le m².

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 12 - Pour : 15 dont 3 pouvoirs - Contre : 0 - Abstention : 0

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal : Autorise la vente par la commune de la CHAPELLE-BOUEXIC de la parcelle ZA319 d'une surface de 25m² à M. QUENOT, pour un montant de 37.50 euros. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

AMENAGEMENT : Projet eaux pluviales rue du Plat d'Or :

M. Le Maire rappelle que suite aux deux appels d'offre infructueux concernant le projet de réfection des réseaux d'eaux pluviales de la Rue du plat d'Or, il sera nécessaire de relancer un appel d'offre.

En cas de relance d'un appel d'offre, les honoraires de l'architecte seront majorés de 10 160 euros et cela nécessite la signature d'un avenant.

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

Nombre de votants : 12 - Pour : 15 dont 3 pouvoirs - Contre : 0 - Abstention : 0

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal : Autorise la signature de l'avenant n°1 d'un montant de 10 160 euros relatif à l'augmentation des frais du cabinet A.B.E dans le cadre du marché de réfection des réseaux EP.

AMENAGEMENT : Délibération projet CEREMA Diagnostic de voirie :

M. Le Maire rappelle que la commune est engagée dans un projet d'accompagnement au diagnostic de voirie, piloté par l'ANCT et le CEREMA au même titre que 5 autres communes de l'Ille et Vilaine. Fin d'intégrer ce groupement de commune et pouvoir bénéficier de l'accompagnement du CEREMA, la commune doit prendre une délibération.

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 12 - Pour : 15 dont 3 pouvoirs - Contre : 0 - Abstention : 0

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal : Autorise M. Le Maire à signer la convention opérationnelle portant sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage proposée par l'ANCT.

AMENAGEMENT : Projet « notre école, faisons-la ensemble » :

M. Le Maire rappelle que l'école de la Roche Pourprée a été retenue dans le cadre d'un appel à projets qui permettra le financement de travaux d'aménagement au sein de l'école.

Ce projet nécessite la signature d'une convention de financement qui doit être signée avec l'académie de Rennes

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet :

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

Nombre de votants : 12 - Pour : 15 dont 3 pouvoirs - Contre : 0 - Abstention : 0

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal : Autorise M. Le Maire à signer la convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique.

AMENAGEMENT : parking de l'école :

M. Le Maire rappelle qu'un projet d'aménagement du parking de l'école est en cours de réflexion.

Ce projet aura pour but de revégétaliser le parking de l'école et sécuriser l'accès des élèves. Des barrières en bois pourront être installées et des jardinières enterrées seront créées. Chaque jardinière aura un thème différent afin de sensibiliser les élèves aux intérêts ornementaux. Des devis vont être demandés de façon à chiffrer précisément le coût de ces aménagements.

AMENAGEMENT : Validation devis mobilier hébergement :

M. Le Maire rappelle que la commune a retenu l'offre de l'entreprise MANUTAN afin de meubler l'hébergement.

L'offre a été revue à la baisse et le devis s'élève désormais à 39 099.48 euros TTC.

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 12 - Pour : 12 dont 2 pouvoirs - Contre : 3 dont 1 pouvoir - Abstention : 0

A la majorité des membres présents, le Conseil Municipal : Autorise la signature du devis de l'entreprise MANUTAN pour un montant de 39 099.48 euros TTC.

AMENAGEMENT : Validation devis cuisine hébergement :

M. Le Maire rappelle que la commune a consulté la société l'Atelier Agencement SARL M. BOHUON afin d'obtenir un devis pour l'aménagement des deux cuisines de l'hébergement. Ce devis s'élève à 13 620 euros TTC.

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet. Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

Nombre de votants : 12 - Pour : 12 dont 2 pouvoirs - Contre : 3 dont 1 pouvoir - Abstention : 0

A la majorité des membres présents, le Conseil Municipal : Autorise la signature du devis de l'entreprise l'Atelier Agencement SARL M. BOHUON pour un montant de 13 620 euros TTC.

QUESTIONS DIVERSES/INFORMATIONS : Sous-sol salle polyvalente :

M. Le Maire informe suite à la réception de deux devis concernant une demande de diagnostic de sécurité dans la salle associative les membres du conseil municipal c'est celui de la société SOCOTEC qui est le moins disant.

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 12 - Pour : 15 dont 3 pouvoirs - Contre : 0 - Abstention : 0

A la majorité des membres présents, le Conseil Municipal : Autorise M. Le Maire à signer le devis de la société SOCOTEC pour un montant de 1560 euros TTC.

QUESTIONS DIVERSES/INFORMATIONS : Compte-rendu du conseil d'école du 06/11

Mme l'Adjointe aux Affaires Scolaires donne lecture du Compte rendu du conseil d'école qui s'est tenu le 06/11/2023.

AJOUT ODJ : Délibération élagage entretien :

M. Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il souhaite prendre une délibération afin de permettre à la commune de facturer des travaux d'élagage auprès des riverains qui ne pourraient ou ne souhaiteraient pas le faire par eux-mêmes.

Ces travaux d'élagage sont obligatoires dans le cas notamment d'installation de la fibre optique.

M. Le Maire propose de facturer les travaux comme suit :

- 90 euros HT pour les frais d'élagage soit 108 euros TTC de l'heure.
- 30 euros de l'heure pour l'intervention des Services Techniques suite à l'élagage (ramassage des branches, broyage...)
- 20 euros de frais administratif (Courrier recommandé et temps passé par l'agent)

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet :

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 12 - Pour : 15 dont 3 pouvoirs - Contre : 0 - Abstention : 0

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal : Autorise M. Le Maire à signer une délibération permettant le cas échéant de facturer des travaux d'élagage à des particuliers.

AJOUT ODJ : Arrêté nuisances olfactives :

M. Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il souhaite prendre un arrêté afin de réduire les nuisances olfactives, notamment dans le Centre-bourg. Cela permettrait aussi une meilleure prise en compte du bien-être animal. M. Le Maire propose de fixer le montant de l'amende qui pourra être appliquée en cas de non-respect des mesures listées dans l'arrêté. La somme de 150 euros est proposée.

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet :

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 12 - Pour : 15 dont 3 pouvoirs - Contre : 0 - Abstention : 0

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal : Autorise M. Le Maire à prendre un arrêté en ce sens et fixe le prix de l'amende à 150 euros.

AJOUT ODJ : EHPAD en danger :

M. Le Maire donne lecture de la demande formulée par les élus responsables d'EHPAD sur le territoire d'Ille et Vilaine.

« Face aux difficultés financières grandissantes des EHPAD publics et privés associatifs, des Résidences Autonomie, des Services d'Aide à domicile, plusieurs élus municipaux d'Ille-et-Vilaine, Présidents de Conseils d'Administration d'EHPAD privés associatifs, Résidence Autonomie Services d'Aide à Domicile se sont réunis une première fois à Bruz le 4 octobre 2023 à l'instar des élus des Côtes d'Armor et du Finistère et du Morbihan, en présence également des directeurs et directrices de leurs établissements et services.

Tous partagent le même constat alarmant.

Les élus responsables d'EHPAD sur leur territoire appellent l'ensemble des élus, conseillers municipaux et conseillers communautaires d'Ille et Vilaine, à les soutenir en adoptant la motion ci-jointe, pour la prise en charge de la dépendance, le soin et l'accompagnement portés à nos anciens dans notre département. »

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet :

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 12 - Pour : 15 dont 3 pouvoirs - Contre : 0 - Abstention : 0

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal : Autorise M. Le Maire à signer la motion de soutien aux EHPAD, RA, Services d'aide à domicile, ESMS Personnes âgées.

Suivez-nous en vous abonnant à

Panneau Pocket,
Facebook Mairie de La Chapelle Bouexic
Instagram : mairiedelachapellebouexic
Site internet www.lachapellebouexic.fr



HORAIRES ET PERMANENCES :

Mairie

Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15

Permanence des élus sur rendez-vous le samedi de 10h00 à 12h00.



37 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.01.15
www.lachapellebouexic.fr

Contacts :

accueil@lachapellebouexic.fr
finances@lachapellebouexic.fr
urbanisme@lachapellebouexic.fr
communication@lachapellebouexic.fr

Agence Postale

Lundi de 8h30 à 12h15 et de 16h30 à 18h30

Mardi au vendredi de 8h30 à 12h15



12 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.01.10

Médiathèque Florence Arthaud

Mardi, jeudi, vendredi de 16h00 à 18h00

Mercredi de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00

Samedi de 10h30 à 12h30



19 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.05.71
✉ bmlachapellebouexic@gmail.com

Espace Multimédia

Lundi sur rendez vous



19 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.05.71
communication@lachapellebouexic.fr



Permanences Conciliateur de Justice

Uniquement sur rendez-vous
Mairie de Guichen ☎ 02.99.05.75.75
Chorus - Val d'Anast ☎ 02.99.92.46.99



Transports

Les dépliants concernant les nouveaux horaires des transports Breizh Go en direction de Rennes sont disponibles à l'agence postale, à la mairie ou à la bibliothèque. Ils sont également affichés à l'abri de bus « Rue de Rennes ».
Toutes les informations concernant les transports sont accessibles sur le site internet <https://www.breizhgo.bzh/>
Y compris les horaires des transports scolaires.

ALSH



Accueil de Loisirs

34 Placette de la Mairie
35330 LA CHAPELLE-BOUËXIC

☎ 02 99 92.06.09 ou 06.24.28.45.70

Permanences Architecte Conseil sur rendez-vous.



A l'espace social Chorus
☎ 02.99.92.46.99
Mairie de Guichen
☎ 02.99.52.05.75



Déchetterie

Hiver du 01/11 au 31/03 :

Lundi/Mercredi : 14h à 17h

Vendredi/Samedi / 9h00 à 12h00 et de 14h à 17h

Été du 01/04 au 31/10 :

Lundi/Mercredi : 14h à 18h.

Vendredi/Samedi : 9h à 12h et de Rue des Rochelles à MERNEL

Directeur de la publication : Roger MORAZIN. Responsables éditoriaux : Roger MORAZIN et la Commission Communication. Graphisme-Conception-Réalisation : Linda LE LAY.
Impression : Identec, rue de la carrière - 35514 CESSON SEVIGNE Cédex. Tirage : 720 Exemplaires.
Reproduction totale ou partielle interdite sans autorisation. Dépôt légal : Janvier 2024